

## Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle ;  
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;

## Arrêté

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Professionnelle Développement d'Applications Web et Mobile** en formation **Initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

**Semestre : 6**

**Président du jury :** Christophe KOLSKI

**Membres du jury :**

- Jean-Sébastien GALLOO
- Jérôme RIDET
- Robert TOMCZAK

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 3 avril 2025

Le Président de l'Université Polytechnique  
Hauts-de-France

